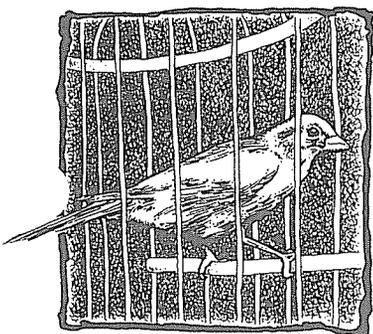
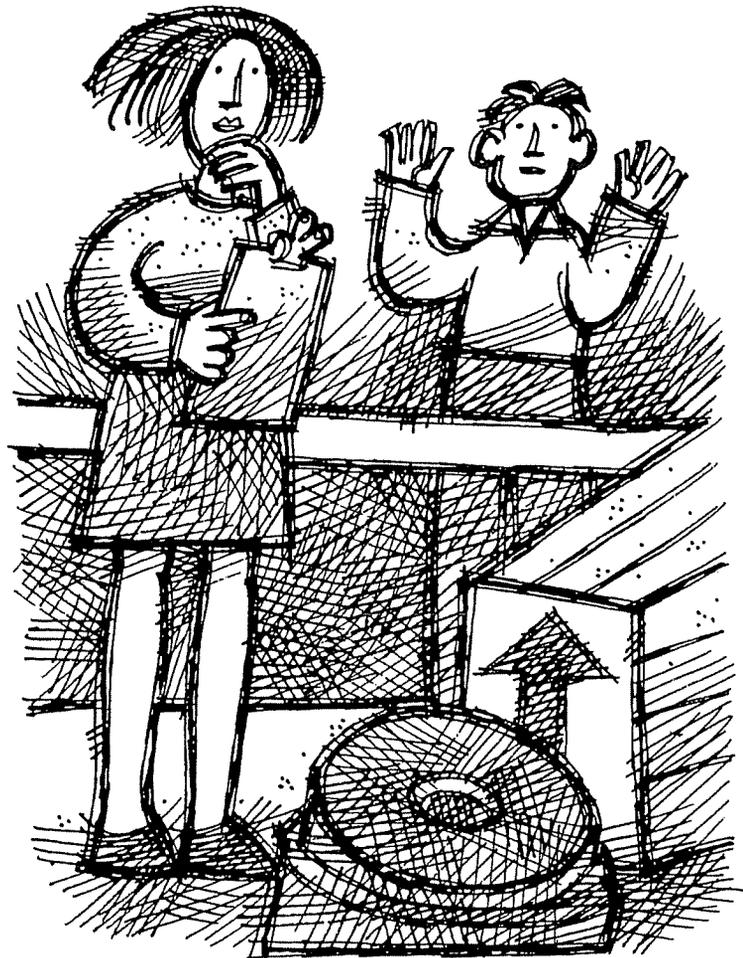


DIRECTIVES

POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

Enquêtes sur les accidents et les maladies professionnelles



Syndicat canadien de la fonction publique - Service de santé et sécurité scfp.ca





Enquêtes sur les accidents et les maladies professionnelles

**Publié par le Syndicat canadien de la fonction publique
1375, boul. St. Laurent
Ottawa, ON K1G 0Z7
© Copyright 1995 SCFP**



*«Je crois que lorsque vous avez exclu l'impossible,
tout ce qui reste, aussi improbable que cela puisse être,
doit être la vérité.»*

Sherlock Holmes par Sir Arthur Conan Doyle



Table des matières

INTRODUCTION	1
<hr/>	
CHAPITRE UN : ENQUÊTES	2
<hr/>	
Qu'est-ce-qu'une enquête?	2
Pourquoi faire des enquêtes?	2
Qui doit mener les enquêtes?	2
Caractéristiques des enquêtes	3
Outils d'enquêtes	3
• Listes de vérification et formulaires	4
• Entrevues	4
• Notes	5
• Recherche	5
Après l'enquête	6
<hr/>	
CHAPITRE DEUX : ENQUÊTES D'ACCIDENTS	7
<hr/>	
Qu'est-ce-qu'un accident?	7
Le facteur unique	7
Les facteurs multiples	8
La préparation des enquêtes d'accidents	8
Trousses d'enquêtes	10
Quand un accident survient	10
• Recueillir les informations	12
• Préparation du rapport	13
• Le rapport	13
• Suivi	14
Mise en garde pour la personne qui fait l'enquête	14
• Et si on vous refuse l'accès aux lieux de l'accident?	14

CHAPITRE TROIS : ENQUÊTES SUR LES MALADIES PROFESSIONNELLES 16

Qu'est-ce qui cause les problèmes de santé liés au travail?	16
Compiler l'information	17
• Évaluation des dangers	17
• Évaluation de la santé	17
Cueillette de l'information	18
• Questionnaires et enquêtes	18
• Évaluations	19
• Confidentialité	20
• Analyse	20
Conclusions et recommandations	20
Rapport et suivi	21

CHAPITRE QUATRE : PRENDRE DES MESURES 22

Garder le cap	22
Développer un plan d'action	22
Obtenir du soutien	23
• Dans le milieu de travail	23
• Législation	23
• Dispositions des conventions collectives	23
À l'extérieur du milieu de travail	24
• Pression politique	24
• Publicité	25

CONCLUSION 26

ANNEXE A 27

Savoir utiliser les statistiques	27
----------------------------------	----

LISTE CONTRÔLE DES ENQUÊTES D'ACCIDENTS	28
--	-----------

LISTE CONTRÔLE DES MALADIES PROFESSIONNELLES	32
---	-----------

RÉFÉRENCES	34
-------------------	-----------

RENSEIGNEMENTS	35
-----------------------	-----------



Introduction

Nous savons qu'on peut prévenir bon nombre d'accidents, de maladies et de décès liés au travail. En fait, la prévention est la principale composante du travail en santé et sécurité et une des raisons pour lesquelles nous avons besoin de programmes efficaces et complets dans tous les lieux de travail.

Mais nous devons également être prêts à réagir quand quelque chose ne va pas, en l'absence de mesures préventives, ou s'il y en a, quand on les ignore ou qu'on les juge frivoles. Les enquêtes d'accidents et de maladies professionnelles sont des mesures importantes qui viennent avant et après coup et qui peuvent aider à prévenir des problèmes futurs.

Cette directive fait partie des efforts soutenus du SCFP pour assainir les lieux de travail et prévenir les accidents, les maladies et les décès liés au travail. Le Service national de santé et de sécurité du SCFP a élaboré cette directive à partir des projets issus pendant une conférence nationale en santé et sécurité du SCFP.

Cette brochure est destinée aux membres du SCFP à travers le pays, pour les aider dans leurs enquêtes d'accidents du travail et de maladies professionnelles. Ce document vise à :

- fournir les renseignements de base sur les enquêtes d'accidents et de maladies;
- proposer des solutions et des stratégies pour bien mener les enquêtes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

La Directive « *ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES* » est un document d'action. Utilisée en conjonction avec les listes contrôle et le bulletin d'information, c'est un outil pour le changement. Nous reconnaissons que les actions des membres dans l'implantation des stratégies proposées dans cette directive est la seule manière de voir à ce que de bonnes inspections soient faites.



CHAPITRE UN

Enquêtes

QU'EST-CE QU'UNE ENQUÊTE?

Les enquêtes sont utilisées avant qu'un accident ou un décès ne survienne, pour découvrir les dangers possibles existants au travail qui doivent être corrigés. Après un accident, elles sont la deuxième ligne de défense pour éliminer tout risque que l'incident ne se reproduise à nouveau.

Les enquêtes devraient être intégrées aux programmes de santé et de sécurité. Le programme d'enquête devrait être un plan clairement élaboré qui comprend un énoncé de politique, des responsabilités clairement détaillées et des procédures précises pour effectuer les enquêtes.

POURQUOI FAIRE DES ENQUÊTES?

De manière générale, les enquêtes sont menées pour déterminer les causes des accidents ou des maladies et pour répondre aux exigences légales. Pour les membres du SCFP, la valeur des enquêtes va bien au-delà de la détermination des causes d'accidents et de maladies et du respect de la loi. Les enquêtes peuvent être des outils de prévention servant à évaluer les programmes de santé et de sécurité. Les enquêtes peuvent nous aider à nous préparer pour une enquête du coroner ou pour déposer des charges. Elles peuvent servir à trouver et à résoudre des problèmes, à renforcer les programmes de santé et de sécurité et à fournir de l'information pour appuyer les demandes d'indemnisation des travailleuses et travailleurs. En tant qu'outil de négociation, les enquêtes aident à compiler des renseignements pour renforcer les conventions collectives.

QUI DOIT MENER LES ENQUÊTES?

Les enquêteurs sont des détectives. Ces personnes essaient de trouver ce qui s'est produit ou ce qui se passe dans le cas d'incidents particuliers. Elles cherchent ce qui peut être douteux relativement aux conditions de travail dangereuses ou malsaines.

Les bons « détectives » sont des personnes persévérantes. Elles demandent toujours « Pourquoi ? » ou « Pourquoi pas ? » pour pouvoir aller à la source du problème. Elles doivent chercher à obtenir toutes les preuves et les renseignements disponibles avant de faire des hypothèses. Les personnes qui font les enquêtes savent que les réponses superficielles ne suffisent pas; elles doivent faire preuve de créativité lorsqu'elles examinent les problèmes, analysent tous les renseignements disponibles ou tirent des conclusions.

Ces « détectives » peuvent être des inspecteurs gouvernementaux, des consultants, des superviseurs, des représentants syndicaux ou des travailleurs, hommes ou femmes. En fait, dans le cas d'enquêtes complexes, il est préférable d'avoir des personnes qui n'ont pas les mêmes antécédents ni les mêmes domaines d'expertise.

CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTES

De manière générale, les premières étapes de toute enquête sont les suivantes : *compiler des renseignements* sur un incident ou un problème possible; *analyser* l'information; tirer des *conclusions* à partir de cette analyse; faire des *recommandations* et le *suivi* de ces recommandations.

Toute bonne enquête exige une planification avant qu'un incident ne survienne. L'étape de planification devrait comprendre la mise en oeuvre de politiques et de procédures d'enquêtes normalisées. À cette étape-ci, des ressources et une formation doivent être offertes aux femmes et hommes enquêteurs.

La loi sur la santé et la sécurité du travail des juridictions prescrit les exigences minimales pour les enquêtes. Habituellement, seuls les accidents graves, les décès et les maladies qui doivent être rapportés font l'objet d'enquêtes. Cependant, le risque d'accidents graves ou de quasi-accidents, lorsqu'il n'y a pas de lésions ou de dommages, devrait également faire l'objet d'une enquête. Les programmes de santé et de sécurité peuvent aller plus loin que les exigences prévues à la loi pour être plus spécifiques. Un programme d'enquête doit préciser que la direction supérieure est responsable de la révision immédiate de tous les rapports de décès, d'accidents et de maladies graves. L'employeur doit également examiner les résumés de tous les rapports d'enquêtes, et ce de manière régulière. Peu importe la nature du programme, le syndicat devrait élaborer ses propres plans d'enquête; certains de ces plans doivent être reconnus ou négociés dans la convention collective.

OUTILS D'ENQUÊTE

Les enquêteurs ont besoin de formation, de qualifications particulières, d'avoir accès aux ressources et de temps pour effectuer leurs enquêtes. Les qualifications et les outils essentiels aux enquêteurs comprennent les listes contrôle et les formulaires, la capacité de mener des entrevues, de bien prendre des notes et d'effectuer une recherche de base.

Listes contrôle et formulaires

Les listes contrôle et les formulaires sont des outils utiles pour organiser le travail d'enquête. Les *listes contrôle* comprennent une série de questions essentielles à demander ou des sujets standards à couvrir. Elles sont conçues pour être utilisées dans divers cas; ainsi toutes les questions peuvent ne pas s'appliquer à votre milieu de travail.

Les *formulaires* visent à ce que les renseignements notés pour chaque enquête soient conséquents. Il peut y avoir des espaces limités pour les réponses, alors attention de ne pas oublier de renseignement important.

À noter que chaque enquête est unique; vous devez examiner tous les faits et causes possibles d'un accident ou d'une maladie. Alors utilisez les listes contrôle et les formulaires avec discernement. Si possible, établissez les vôtres à partir des besoins et des caractéristiques de votre lieu de travail. À la fin de cette directive, vous trouverez des listes contrôle; vous pouvez les modifier pour les utiliser dans votre lieu de travail.

Entrevues

Les *entrevues* peuvent être la principale source de renseignements sur les accidents et les expositions à des substances ou à du travail dangereux. Les entrevues devraient être menées avec tact, diplomatie, courtoisie, sympathie et compréhension. Essayez de ne pas ressembler à l'enquêteur qu'on voit à la télévision : officieux, formel, qui parle une langue incompréhensible.

Pour mener une bonne entrevue, vous devriez :

- vous identifier, indiquer votre position et décrire ce que vous faites;
- si vous voulez enregistrer l'entrevue, demandez la permission et expliquez à quoi servira l'entrevue;
- soyez sensible aux émotions et aux sentiments de la personne interviewée;
- évitez d'interrompre votre interlocuteur ou interlocutrice;
- demandez des précisions si vous ne comprenez pas une réponse;
- respectez la demande d'anonymat d'une personne;
- demandez aux gens de mettre par écrit ce dont ils peuvent se souvenir après l'entrevue;
- ne demandez pas à une personne de signer quoi que ce soit au début; au contraire, entendez-vous pour vous rencontrer plus tard;
- donnez votre nom et le numéro de téléphone où on peut vous rejoindre; et
- dites aux gens que vous les informerez des résultats de l'enquête et faites le suivi de vos promesses.

Évitez :

- d'insulter la personne malade ou blessée;
- de harceler la personne à qui vous parlez;
- de provoquer votre interlocuteur ou interlocutrice;
- de demander des questions qui suggèrent la réponse que vous voulez obtenir;
- d'argumenter; et
- de sous-entendre que la personne ne dit pas la vérité.

Notes

Vous devez prendre des *notes* quand vous parlez aux gens, quand vous observez la scène d'un accident et que vous participez à des réunions. Ces notes vous serviront par la suite alors assurez-vous qu'elles soient lisibles. Il est bon de noter les idées ou les questions à mesure qu'elles se présentent à vous. Il n'y a pas de règle sur la manière de prendre de bonnes notes; vous n'avez qu'à développer un style qui vous convient.

Certaines personnes recommandent de prendre quelques notes seulement lorsque vous interviewez une personne. Si vous n'avez pas une bonne mémoire, vous pouvez demander à une personne de prendre les notes alors que vous posez les questions. Dans ce cas, présentez cette deuxième personne et dites à votre interlocuteur ou à votre interlocutrice que vous travaillez ensemble. Vous pouvez également enregistrer l'entrevue, en autant que la personne que vous interviewez ne s'y objecte pas.

Recherche

La recherche consiste à recueillir des renseignements particuliers. Cela peut sembler difficile au début, surtout si vous faites une recherche sur une question technique ou sur un sujet que vous ne connaissez pas. La recherche d'information prend du temps, de la formation et de la pratique. Vous pouvez obtenir de l'aide lorsque vous en avez besoin. Tout d'abord, pensez aux personnes qui travaillent avec vous. Par exemple, si vous avez un problème de qualité de l'air ambiant, demandez au personnel de l'entretien de vous aider. Ces personnes peuvent en savoir beaucoup sur la manière dont le système de ventilation doit fonctionner. Les bibliothèques universitaires, les gouvernements, les associations de santé et de sécurité et les autres syndicats peuvent être des sources utiles pour compiler de l'information. Vous devriez également communiquer avec le Service national de santé et de sécurité du SCFP ou avec la conseillère ou le conseiller national en santé et sécurité de votre région pour obtenir de l'aide.

APRÈS L'ENQUÊTE

Les étapes d'une enquête devraient être présentées dans un rapport. Le format du rapport est secondaire mais il faut s'assurer que tous les points de l'enquête sont couverts. Le rapport devrait :

- établir les faits, décrire les événements aussi bien que possible;
- fournir les renseignements de base concernant les programmes de formation au travail, les politiques de santé et de sécurité et les procédures de travail reconnues;
- inclure des photographies, des diagrammes et les résultats complets de l'enquête;
- faire référence aux exigences légales, aux directives et codes de pratique utilisés au travail;
- décrire votre analyse de la situation;
- présenter vos conclusions, y compris les violations des lois;
- faire des recommandations, les diriger vers les autorités compétentes ou les personnes responsables;
- établir un échéancier pour la mise en oeuvre des recommandations; et
- faire le suivi pour vous assurer que les recommandations sont bien implantées.



CHAPITRE DEUX

Enquêtes d'accidents

QU'EST-CE QU'UN ACCIDENT?

Le dictionnaire définit un accident comme : 1. un événement fortuit imprévisible; 2. un événement imprévu et soudain qui entraîne des dégâts, des dangers (blessure, mort).

Mais les accidents ne causent pas toujours des lésions. Il y a les quasi-accidents ou les accidents qui causent des dommages à la propriété.

Quand un accident grave ou mortel se produit, les travailleuses et les travailleurs doivent participer à l'enquête pour déterminer ce qui s'est produit et pour prévenir tout nouvel incident.

Tous les accidents sont le résultat de nombreux facteurs directs et indirects et il faut reconnaître et analyser toutes les possibilités avant d'en arriver à quelque conclusion que ce soit. Les bonnes enquêtes d'accident tentent d'aller au-delà des faits évidents. Les accidents ont rarement une cause simple mais trop souvent la victime sert de bouc émissaire.

Les chercheurs et chercheuses étudient depuis longtemps les causes d'accidents. Ainsi, il existe de nombreuses théories sur les causes des accidents. Certaines mettent l'accent sur des *facteurs uniques* comme la travailleuse ou le travailleur « imprudent » ou sur les déficiences techniques. D'autres examinent les *facteurs multiples* et leur interaction.

LE FACTEUR UNIQUE

Prenez l'exemple suivant : un travailleur fait une chute et se blesse. Le rapport d'accident souligne que l'imprudence en est la cause immédiate puisque le travailleur ne faisait pas attention à ce qu'il faisait. La solution de l'employeur pour prévenir un accident similaire consiste à dire que le travailleur devra être plus prudent à l'avenir. Voilà un exemple de la théorie du facteur unique.

Le modèle de facteur unique le plus connu est la théorie du domino de H.W. Heinrich. Cette théorie affirme que les accidents sont le résultat d'actes imprudents ou de conditions dangereuses qui n'ont rien à voir avec la gestion d'un lieu de travail. Elle a d'abord été proposée en 1931 et elle est toujours la source de l'énoncé erroné à l'effet que plus de 80 pour cent de tous les accidents sont

attribuables à des « actes dangereux » commis par exemple par des travailleuses et travailleurs « imprudents ». Malgré les critiques sérieuses, la plupart des lois, des employeurs et des affiches dans le domaine de la sécurité se fient toujours à cette théorie.

Les enquêteurs qui utilisent cette approche ignorent souvent les conditions vraiment dangereuses ou peu sécuritaires. Au bout du compte, leurs recommandations n'aideront pas à prévenir des accidents similaires ou à trouver les véritables causes d'accidents.

LES FACTEURS MULTIPLES

La solution de rechange du facteur multiple est un modèle d'enquête d'accident plus axé sur la prévention. Avec ce modèle, l'enquêteur essaie de décrire et d'identifier les *événements* du processus qui ont causé l'accident. Ils examinent plusieurs facteurs et la manière dont ces facteurs réagissent les uns par rapport aux autres. Ces facteurs comprennent les systèmes d'opération comme l'équipement, la machinerie, les outils, les conditions environnementales et les facteurs individuels comme les connaissances et la formation.

LA PRÉPARATION DES ENQUÊTES D'ACCIDENTS

Dans la plupart des juridictions, les lois en santé et sécurité du travail donnent aux travailleuses et travailleurs membres des comités paritaires de santé et de sécurité ou à leurs représentants en santé et sécurité le droit d'enquêter sur les accidents ou de les informer lorsque des accidents se produisent. La plupart des lois exigent des enquêtes là où il y a besoin de secours médical ou dans les cas de décès.

Il est très important de se préparer pour les enquêtes d'accidents; ainsi, le programme de santé et de sécurité au travail devrait énoncer les types d'accidents qui doivent faire l'objet d'une enquête. Au minimum, il faudra faire enquête dans les cas suivants :

- les accidents causant des lésions ou la mort;
- les quasi-accidents;
- les incendies et les explosions;
- les effondrements ou les problèmes de structure; et
- les effondrements ou les pannes de machinerie ou d'équipement (par exemple, les appareils de levage, l'équipement pour les espaces restreints, les dispositifs de sécurité, les outils).

Une des faiblesses des enquêtes d'accidents, c'est qu'on omet de faire participer les travailleuses et les travailleurs au processus. Insistez pour avoir des *équipes d'enquête* dans votre lieu de travail. Les équipes peuvent être créées par le biais des comités paritaires de santé et de sécurité. Des syndicats peuvent avoir leur propre équipe d'enquête et certaines sections locales ont obtenu le droit de mener des

enquêtes syndicales. Peu importe qui fait l'enquête, les travailleuses et les travailleurs doivent être des participants égaux.

Lorsqu'un accident survient, les enquêteurs doivent être prêts à agir immédiatement. Ces personnes doivent être formées et prêtes avant qu'un accident se produise. Un plan d'action écrit doit être en place afin que l'équipe qui fera enquête puisse agir rapidement.

Pour faciliter les enquêtes, on peut classer dans une ou plusieurs des catégories suivantes les causes d'accidents : la *tâche*, les *matériaux*, l'*environnement*, l'*employeur* et le *personnel*. Bien que ces catégories se chevauchent, elles permettent d'examiner tous les facteurs possibles qui auraient contribué à l'accident. Il y a des alternatives aux catégories « acte dangereux » ou « conditions dangereuses » qui mènent souvent à des enquêtes biaisées ou qui comportent des lacunes.

La procédure ou la *tâche* du travail elle-même peut être le principal problème. Il peut y avoir eu des changements qui font que le travail est dangereux. On peut avoir utilisé des outils inadéquats ou un mauvais équipement. Les dispositifs de sécurité, comme les protecteurs, fonctionnent peut-être mal ou l'équipement peut avoir été mal verrouillé ou pas du tout.

Les *matériaux* ou l'équipement peuvent être défectueux, soit qu'ils ont été mal conçus ou qu'ils ne répondent pas aux normes. Dans certains cas, l'exposition à des substances dangereuses peut causer un accident, par exemple les solvants organiques attaquent le système nerveux, affectant le jugement des gens. L'équipement de protection peut être insuffisant. Par exemple, les gants peuvent laisser passer les solvants; les cartouches des appareils respiratoires peuvent offrir une protection seulement contre les vapeurs alors que des brouillards sont également présents.

L'*environnement* physique peut également être un facteur, surtout s'il change soudainement. Les facteurs environnementaux incluent la température, l'éclairage, les gaz toxiques, les poussières, les brouillards ou les vapeurs; l'entretien ménager et les conditions atmosphériques.

Même si l'*employeur* est légalement responsable de la santé et de la sécurité au travail, la supervision peut être insuffisante ou bien les règlements ne sont pas efficaces et ne sont pas respectés.

Les facteurs *personnels* comme l'état physique et mental des travailleuses et des travailleurs est important. N'oubliez pas que vous ne menez pas une enquête pour accuser qui que ce soit. Cela ne fait pas partie du mythe de la « travailleuse ou du travailleur imprudent ». Au contraire, vous voulez savoir si les travailleuses et les travailleurs avaient reçu une formation adéquate, s'ils avaient été aptes au plan physique, s'ils avaient été fatigués ou stressés.

La documentation relative à la scène d'un accident, sous tous les angles possibles, est très importante. Les *photographies* sont un moyen facile pour ce faire. Elles offrent un dossier de la scène. Une caméra polaroid vous permettra de voir immédiatement les résultats des photos que vous prenez. Cependant, toute bonne caméra suffira. N'oubliez pas qu'un flash sera nécessaire pour les endroits sombres, à l'intérieur des édifices, et qu'il vous faudra un film « lent ». Munissez-vous de films et de batteries supplémentaires et essayez de prendre les photos en double au cas où vous feriez une erreur.

Certains employeurs s'objectent au fait que des enquêteurs syndicaux prennent des photos, alors négociez ce droit pour l'inclure dans la convention collective et dans le programme de santé et de sécurité au travail.

Si vous n'avez pas de caméra, soyez prêt à faire des diagrammes et à décrire la scène dans vos mots, le mieux possible. Vous pouvez peut-être utiliser les copies des plans ou autres diagrammes du lieu de travail qui sont déjà disponibles.

TROUSSES D'ENQUÊTE

Pensez à placer les outils et l'équipement nécessaires pour l'enquête dans une *trousse d'enquête* qui sera placée dans un endroit précis, tout comme les trousse de premiers soins. Le contenu devrait faire l'objet d'un examen périodique, puisque vous devez être prêt à réagir rapidement lorsqu'on vous appelle. La trousse devrait comprendre :

- des cartes qui identifient les membres de l'équipe d'enquête ou des cartes de représentant syndical en blanc;
- des stylos, des crayons, des crayons feutres, des marqueurs, des craies;
- du papier ligné pour prendre des notes et du papier de format légal pour les diagrammes;
- une planchette à pince;
- un mètre à ruban;
- une lampe de poche à l'épreuve de l'eau et des batteries supplémentaires;
- une caméra, un flash, des batteries et des films;
- une liste ou des listes de contrôle et les formulaires connexes;
- un canif;
- des sacs de plastique ou autres contenants pour les échantillons;
- du fil ou du ruban;
- un magnétophone, des batteries et des cassettes;
- du ruban pour délimiter les zones « inaccessibles » ou quelque chose à cet effet;
- des collants ou des étiquettes indiquant « prière de ne pas toucher » ou « ne pas déplacer ».

Les enquêteurs peuvent avoir besoin d'équipement de protection individuel comme des casques, des appareils respiratoires, des survêtements, des bottes, etc. Ces objets devraient être choisis, ajustés à l'avance et être disponibles avec la trousse.

QUAND UN ACCIDENT SURVIENT

Les premières personnes arrivées sur la scène doivent traiter des problèmes urgents. Les premiers soins, la réanimation bouche à bouche ou la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) peuvent être nécessaires. Si la victime a besoin de soins médicaux, appelez une infirmière, un médecin ou l'ambulance. La plupart des juridictions ont des exigences pour ce qui est des rapports d'accidents à faire au gouvernement. Habituellement, les accidents graves, tels que définis dans la législation en santé et sécurité du travail ainsi que les décès nécessitent une enquête. Souvent, les représentants du gouvernement et les membres des comités paritaires de santé et de sécurité devront faire enquête. Lorsque les enquêtes ne sont pas exigées, les travailleuses et les travailleurs devraient essayer de conclure une entente qui assure leur participation. Le programme de santé et de sécurité au travail devrait préciser ces procédures.

Une fois qu'on aura pris soin de la victime, examinez rapidement le site de l'accident et identifiez tous les témoins. Si vous dirigez l'enquête, assurez-vous que vous avez tout l'équipement et le matériel nécessaires, puis établissez les priorités et les échéances pour l'enquête, sinon vous devrez en aviser la personne ou l'équipe responsable de l'enquête.

À moins qu'il ne soit nécessaire d'aider les personnes blessées ou de prévenir d'autres lésions, évitez de toucher à la scène de l'accident. Érigez des barrières, placez des cordons pour délimiter la zone de l'accident, fermez la machinerie et suivez les procédures établies. Dans certaines juridictions, on ne peut toucher à quoi que ce soit avant l'arrivée d'un inspecteur du gouvernement.

L'enquête peut maintenant commencer. Il faut faire vite, c'est capital; les preuves et la documentation concernant l'accident doivent être recueillies de manière efficace et rapidement. Il faut d'abord préserver les preuves physiques et monter des dossiers sur le secteur de l'accident. Toutes les personnes impliquées devraient connaître l'importance de ne pas déranger la scène de l'accident ni d'enlever les preuves.

Les policiers et les inspecteurs du gouvernement ont le droit de prélever des échantillons et de l'équipement pour les analyses. Prenez-en note si tel est le cas. Notez ce qui est pris et l'endroit où on le prend. Si vous voulez prendre quoi que ce soit, consultez les représentants officiels avant de le faire. Dans le cas d'un accident mortel, l'enquête est plus souvent contrôlée par la police ainsi que par les inspecteurs du gouvernement.

Prenez des photos ou faites des diagrammes de la scène de l'accident et essayez d'obtenir et de noter ce qui suit :

- la position de la victime ou des victimes;
- toute chose qui sort de l'ordinaire (par exemple, des débris);
- tout l'équipement utilisé;
- tous les dispositifs de sécurité utilisés (par exemple, les protecteurs de machinerie);
- l'équipement de protection utilisé;
- la position de la machinerie et les dommages causés à la machinerie, à l'équipement, aux contrôles et aux barrières protectrices;
- les conditions relatives à l'entretien ménager comme la propreté et l'ordre;
- les conditions atmosphériques;
- les niveaux de bruit;
- l'éclairage;
- la ventilation;
- les autres conditions physiques; et
- toute autre chose qui peut être utile par la suite.

Recueillir les informations

Les *entrevues* sont une composante essentielle d'une enquête sur les accidents de travail. Interviewez les gens le plus tôt possible après un accident, quand la question est au premier plan. Si vous attendez trop longtemps, les témoins commencent à oublier les circonstances et vous perdez tout l'effet de l'enquête.

Assurez-vous de parler :

- à toutes les personnes qui étaient présentes;
- aux travailleuses et travailleurs du même quart de travail, y compris la superviseuse ou le superviseur;
- aux travailleuses et travailleurs du service d'entretien;
- aux travailleuses et travailleurs des autres quarts de travail qui utilisent le même équipement et les mêmes outils, ou qui font un travail similaire; et
- à toute personne dont le témoignage pourrait être utile, y compris les membres du public.

Les travailleuses et travailleurs peuvent fournir des informations valables après un accident. Mais les employeurs font tout pour qu'il soit difficile, voire impossible, de recueillir des informations significatives. Les travailleuses et travailleurs qui craignent des mesures disciplinaires suite à un accident seront peu disposés à donner des renseignements importants. La Charte canadienne des droits et libertés permet aux individus de ne pas dire des choses qui pourraient les incriminer. Le programme de santé et sécurité devrait inclure une politique qui assure aux travailleuses et travailleurs que les renseignements fournis ne pourront être utilisés contre elles et eux.

La liste contrôle à la fin de cette section comprend les principales questions à poser. À mesure que vous recueillerez des renseignements, vous devez penser aux questions de base auxquelles le rapport devraient répondre. Ces questions sont *comment, qui, quoi, où, quand et pourquoi?*

Comment l'accident est-il survenu? Décrivez le déroulement des événements et les causes possibles de l'accident.

Qui est blessé? Qui sont les témoins? Quelle(s) autre(s) personne(s) était (étaient) présente(s) près du lieu d'accident?

Quoi? Que s'est-il passé? Inclure les détails sur toute pièce d'équipement, de machinerie, les produits chimiques et les matériaux manipulés. Qu'est-ce qui changeait au fur et à mesure que le travail avançait? Que s'est-il passé d'autre? Quelles étaient les conditions atmosphériques? Décrivez la manière dont les événements se sont produits.

Où l'accident a-t-il eu lieu? Utilisez des photographies et des dessins.

Quand l'accident a-t-il eu lieu? Quand a-t-on constaté l'accident?

Pourquoi? (et pourquoi pas?) Demandez toujours la raison pour laquelle une chose est arrivée ou n'est pas arrivée jusqu'à ce que vous ayez épuisé toutes les avenues possibles.

Demandez également des copies des rapports de la police, des ambulanciers, des médecins impliqués (en autant que vous avez le consentement de la personne) et des enquêteurs et responsables gouvernementaux.

Préparation du rapport

Après avoir recueilli les faits et les informations de base, vous pouvez amorcer le processus d'analyse et de reconstitution de ce qui s'est probablement passé et la raison pour laquelle cela s'est passé. Ce processus devrait être fait avec plusieurs personnes pour vous assurer que les faits sont véridiques et qu'ils sont présentés de manière logique. Interviewez les gens à nouveau s'il le faut. Vous devrez peut-être retourner sur les lieux de l'accident. Consultez à nouveau les photos et les notes prises lors des conversations avec les témoins.

Pour la rédaction du rapport, il faut adopter une approche préventive, approche qui tient compte avant tout des facteurs hors du contrôle de la travailleuse ou du travailleur. Évitez les préjugés le plus possible. Il y a deux types de préjugés à éviter : les préjugés rétrospectifs (avec du recul) et la tendance à chercher des preuves afin de confirmer une idée.

Dans le cas des préjugés rétrospectifs, on dit que la personne aurait pu prévoir ou prédire l'accident; par exemple, lorsqu'on dit aux travailleuses et travailleurs « À quoi pensiez-vous donc? »

Si on cherche des preuves pour qu'elles s'adaptent à une théorie, on peut ignorer des faits importants qui pourraient nous donner les véritables réponses. Par exemple, les enquêteurs convaincus que les longues heures de travail sont associées aux accidents de travail vont probablement examiner les faits sous un angle qui viendra appuyer cette théorie. (Malgré le fait que de longues heures de travail peuvent réellement être un facteur, ils vont peut-être faire moins attention à d'autres facteurs importants).

Le rapport

Toute la documentation devrait être compilée en un seul *rapport*. Une description directe des événements peut avoir beaucoup plus d'impact que le fait de dire que l'on a transgressé la loi ou qu'on l'a ignorée. Il faudrait procéder à des améliorations et à des changements même si aucune loi n'a été transgressée. Dressez une liste distincte des violations de règlements qui peuvent avoir été faites à partir de la description des faits.

Le rapport devrait contenir des conclusions et des recommandations. Les *conclusions* sont une explication franche de ce qui s'est passé, selon vous, y compris toutes les causes possibles. Si vous faites des hypothèses et si vous avez des doutes au sujet de certains points, appuyez votre position en vous référant à des preuves.

Les *recommandations* devraient être clairement écrites et elles devraient être aussi claires que possible. Si vous recommandez que des cours de recyclage devraient être offerts, précisez l'intervalle de

temps entre les cours. Indiquez les changements et les procédures à faire dans l'immédiat et à long terme. Indiquez, s'il y a lieu, ceux qui sont les plus importants.

Il faudrait envoyer une copie du rapport à l'employeur, au comité paritaire de santé et de sécurité, au comité syndical en santé et sécurité, à la section locale, aux individus impliqués et aux témoins les plus importants.

Dépendant de la gravité de l'accident, des exigences prévues à la loi et des résultats de vos recherches, pensez à envoyer une copie du rapport à la famille de la victime, à la conseillère ou conseiller en santé et sécurité du SCFP de votre région, au service de santé et de sécurité du bureau national, au service de santé et de sécurité de la fédération du travail provincial ou à celui du Congrès du Travail du Canada, au coroner ou à la personne chargée des enquêtes d'accidents, au centre local d'aide aux travailleuses et travailleurs accidentés, au service de la santé professionnelle de l'association médicale locale, aux médias et aux dirigeantes et dirigeants politiques comme les maires des municipalités, les ministres du gouvernement ou les critiques de l'opposition.

Suivi

Le comité paritaire (et syndical) de santé et de sécurité doit faire le *suivi* des recommandations. Il faut établir des délais pour que l'employeur traite des recommandations; il faudrait aussi discuter de ces délais lors de la prochaine réunion du comité paritaire. Quelques juridictions ont légiféré en ce qui concerne les délais dont disposent les employeurs pour répondre aux recommandations du comité paritaire.

Selon la gravité de la lésion, pensez à la manière d'agir, y compris le recours au gouvernement, aux médias, au syndicat et à la communauté. Si la victime meurt, insistez pour qu'il y ait une enquête.

MISE EN GARDE POUR LA PERSONNE QUI FAIT L'ENQUÊTE

Là où les droits des travailleuses et travailleurs à participer aux enquêtes sur les accidents de travail ne sont pas clairement précisés dans la loi, il se peut que les employeurs ne s'entendent pas sur les accidents qui doivent faire l'objet d'une enquête. Tous les litiges doivent être réglés en appelant l'inspecteur du gouvernement et en exigeant que l'on ordonne à l'employeur de mener une enquête.

Et si on vous refuse l'accès aux lieux de l'accident ?

Vous pouvez toujours enquêter sur les accidents, mais la tâche sera beaucoup plus difficile. Interviewez les témoins à l'extérieur du travail et recueillez le plus de renseignements et de matériels de base possible. Examinez la loi, le programme de santé et de sécurité au travail et votre convention collective. Puis téléphonez à l'inspecteur du gouvernement et exigez qu'il ordonne à l'employeur d'autoriser les travailleuses et travailleurs membres des comités paritaires ou syndicaux de participer aux enquêtes.

Il y a d'autres choses qui peuvent mal se passer. On a résumé comme suit les pièges des enquêtes sur les accidents de travail :

1. Si on dit que « l'imprudence » est une cause possible d'accident, cela constitue une reconnaissance directe qu'une enquête sera inutile.
2. Si la cause est uniquement fondée sur le type d'accident ou de blessure, c'est un indice qu'il y a des lacunes (par exemple, noter qu'un « filage défectueux » a été la cause d'un incendie, et cela sans preuve ou condition physique pour appuyer la conclusion).
3. Si on admet des témoignages contradictoires, c'est un indice que l'on peut toujours faire reconnaître les mensonges. Deux témoins ont rarement les mêmes impressions.
4. Si on reconnaît que certaines conditions ou certains phénomènes physiques sont improbables ou impossibles. Par exemple, on a déjà pensé que la foudre ne tombait jamais deux fois au même endroit.
5. Si on demande à un témoin de signer un document ou un papier au cours de la première entrevue, on risque de détruire le rapport désiré.
6. Si on présume que l'on trouvera une cause véritable pour chacune des enquêtes. Certaines enquêtes dans lesquelles les délais ne permettront pas de déterminer une seule cause, comme un témoin manquant ou des preuves insuffisantes.
7. Enquête insuffisante. Une enquête rigoureuse ne s'arrêtera pas même si on a une première cause.



CHAPITRE TROIS

Enquêtes sur les maladies professionnelles

QU'EST-CE QUI CAUSE LES PROBLÈMES DE SANTÉ LIÉS AU TRAVAIL?

Les membres du SCFP connaissent bien des cas de milieux de travail malsains. Les substances toxiques, les procédures de travail malsaines, l'équipement mal conçu ou un système de ventilation inadéquat constituent des défis quotidiens pour la santé des travailleuses et travailleurs. Quand plusieurs dangers sont présents en même temps, ils peuvent également avoir un effet synergique, c'est-à-dire que l'effet général est plus grave que la simple addition des différents dangers.

La majorité des travailleuses et travailleurs reconnaissent les dangers en santé et sécurité et savent que certaines tâches peuvent les rendre malades. Les accidents et leurs conséquences sont habituellement évidents pour toutes et tous. Dans la plupart des cas, on essaie automatiquement de trouver ce qui s'est passé et pour quelle raison. Mais la santé des travailleuses et travailleurs peut être affectée progressivement, les dommages n'apparaissant que des années plus tard. Si, à terme, on trouve une maladie, il se peut que le lien entre cette maladie et le milieu de travail ne sera pas fait. En réalité, les employeurs et les commissions des accidents de travail s'efforcent de rejeter l'idée même d'un lien entre les maladies professionnelles et le milieu de travail.

Les travailleuses et travailleurs peuvent changer la situation en procédant à des enquêtes sur les maladies professionnelles afin de démontrer les liens qui existent entre les maladies et les facteurs présents au travail. Par ces enquêtes, on tente de découvrir ce qui rend un milieu de travail malsain. Elles peuvent être des outils très utiles pour vérifier les plaintes, les rapports de maladie, ou pour appuyer les demandes d'indemnisation des travailleuses et travailleurs.

Les enquêtes sur les accidents du travail et les enquêtes sur les maladies professionnelles diffèrent considérablement :

- il est plus facile d'identifier les accidents puisque leurs causes sont habituellement beaucoup plus visibles;

- certaines maladies peuvent être transmises;
- les symptômes reliés au travail ressemblent souvent aux symptômes de maladies courantes;
- les effets chroniques (à long terme) deviennent apparents plusieurs années après la première exposition;
- de nombreux professionnels de la santé savent peu de choses sur les causes professionnelles des maladies et peuvent ne pas voir le lien avec le milieu de travail;
- on connaît très peu de choses sur les effets sur la santé de plusieurs substances présentes dans les milieux de travail modernes;
- pour démontrer un lien entre la maladie et le milieu de travail, il faut souvent procéder à des recherches beaucoup plus approfondies.

COMPILER L'INFORMATION

Il y a deux façons d'obtenir des informations pour les enquêtes de maladie professionnelle. La première consiste à faire une *évaluation des dangers*; celle-ci vise à examiner les procédés utilisés au travail qui pourraient créer des dangers. La deuxième consiste à faire une *évaluation de la santé*; dans ce cas, on discute avec les travailleuses et travailleurs, surtout au sujet des plaintes reliées à des problèmes de santé professionnelle.

L'information qu'il faudra obtenir dépend du nombre de personnes affectées et de la gravité des plaintes relatives à la santé ou aux maladies. À l'instar des accidents, les problèmes de santé ne sont pas toujours causés par un événement particulier. On devrait enquêter sur toutes les catégories de dangers - chimiques, physiques, biologiques, psychologiques et ergonomiques -, spécialement si les liens entre les symptômes de maladie et le milieu de travail ne sont pas évidents.

Évaluations des dangers

Les évaluations des dangers sont basées sur les enquêtes sur le milieu de travail. Elles devraient identifier les dangers possibles ou potentiels qui peuvent être découverts. Il est important d'examiner les emplois détenus par les personnes qui ont mentionné avoir des problèmes de santé. Étudiez les tâches qui sont faites et comment elles sont faites. Examinez les matériaux et produits utilisés et comment ils peuvent contribuer aux problèmes. N'oubliez pas que la conception des lieux de travail et les dangers professionnels ne sont pas moins importants que les autres dangers qui sont peut-être plus évidents. L'objectif ultime consiste à relier les symptômes des travailleuses et travailleurs aux dangers du milieu de travail.

Évaluation de la santé

S'il y a des plaintes reliées à la santé, il peut être plus facile de commencer par enquêter sur les symptômes.

Une évaluation de l'état de santé vise à obtenir des renseignements sur :

- les symptômes des travailleuses et travailleurs;
- le moment où les symptômes se manifestent (apparaissent-ils à des moments précis de la journée ou bien quand certaines tâches sont exécutées? se sent-on mieux quand on n'est pas au travail? quand a-t-on remarqué les symptômes pour la première fois?);
- un diagnostic des maladies (avec le consentement des travailleuses et travailleurs);
- les antécédents médicaux (habituellement pour les problèmes chroniques); et
- les expériences de travail individuelles (au cas où l'enquête se compliquerait, ou que l'on déposerait une demande de réparation et que l'on ait besoin de plus de détails).

Afin de lier les symptômes des travailleuses et travailleurs aux dangers du milieu de travail, vous devez :

- connaître et soupçonner les effets immédiats graves et chroniques des dangers découverts dans l'évaluation des dangers du milieu de travail;
- connaître ou soupçonner les causes des maladies;
- les modèles qui se dégagent (ex.: le moment le plus fréquent, qui est affecté, le nombre de personnes ayant les mêmes symptômes);
- les procédures de travail recommandées (ex. : les instructions de dilution pour les produits de nettoyage); et
- d'après les travailleuses et travailleurs, ce qui cause le problème.

La liste contrôle à la fin de ce document vous donnera quelques idées de questions pour évaluer les dangers.

CUEILLETTE DE L'INFORMATION

Il y a plusieurs façons de recueillir l'information pour faire une évaluation. Les gens représentent la source d'information; on peut noter leurs réponses aux questions et leurs opinions sur les formulaires d'enquête ou dans des notes. Choisissez la meilleure façon de recueillir l'information dont vous avez besoin. Les individus peuvent tenir un registre ou un journal dans lequel ils décrivent ce qu'ils font à tous les jours, ce qu'ils ressentent, leurs symptômes et quand ceux-ci s'aggravent ou disparaissent.

Questionnaires et enquêtes

Une enquête devrait être le plus simple possible. Parfois, la cause du problème est évidente. Si elle ne l'est pas, vous avez besoin d'enquêtes et de questionnaires comme munition afin de prouver qu'il y a véritablement un problème. Les questionnaires et les enquêtes permettent de recueillir des renseignements importants et contribuent au soutien entre les membres.

Les enquêtes peuvent couvrir les dangers et les symptômes de maladies. Les *enquêtes sur les dangers* consistent surtout en des inspections du lieu de travail pour vérifier tous les types de dangers. Les *enquêtes sur l'état de santé* servent à trouver le genre de symptômes et vérifier l'étendue du problème. Les deux types d'enquêtes sont utiles puisqu'elles rassemblent les premières preuves et les premiers indices. Elles aident à planifier l'enquête globale et parfois, elles mènent les enquêteurs aux causes possibles. Ces enquêtes contribuent aussi à établir le lien possible entre l'environnement de travail et les symptômes des travailleuses et travailleurs.

Les enquêtes sont habituellement menées à l'aide de questionnaires. Elles peuvent comprendre des questions sur les symptômes ressentis, sur les types de dangers ou problèmes particuliers, ou sur l'expérience professionnelle d'un individu. Selon le type d'enquête, les questionnaires peuvent être complétés par les enquêteurs ou par les travailleuses et travailleurs.

Utilisez les questionnaires et les enquêtes avec prudence. Ce ne sont pas les questionnaires et les enquêtes qui déterminent avec certitude le lien entre la maladie et le milieu de travail. Dans certains cas, les questionnaires limitent les questions posées ou vous orientent mal.

Évaluations

Dans certains cas, les évaluations de l'environnement ou de l'équipement peuvent être nécessaires. On peut évaluer l'intensité de la lumière et du bruit, les niveaux de radiation ou de polluants dans l'air. Dans certains cas, on peut mesurer les vibrations de l'équipement. Utilisez les évaluations pour obtenir des renseignements afin de résoudre des problèmes, non pas pour retarder l'application de solutions. Faites ces évaluations vous-même si possible; sinon, insistez pour que l'employeur les fasse et que le comité paritaire de santé et de sécurité y participe. Les inspecteurs gouvernementaux de la santé et de la sécurité peuvent aider à faire des évaluations.

Si on fait des évaluations et qu'on les compare aux normes, demandez quelles ont été les normes utilisées. Par exemple, de nombreuses personnes croyaient que les normes pour les contaminants de l'air au travail étaient établies de manière juste pour protéger la santé des travailleuses et travailleurs. Mais ce n'est pas toujours vrai.

Les valeurs limites d'exposition (valeurs TLV) sont les normes les plus courantes utilisées pour les expositions aux matières dangereuses utilisées au travail. Des critiques ont démontré que plusieurs valeurs TLV ne protègent pas les travailleuses et travailleurs et que les niveaux d'exposition sont établis de manière tendancieuse et immorale. On a sérieusement discrédité les valeurs TLV; de plus, les études indépendantes ont presque toujours recommandé des normes beaucoup plus basses.

On a également mis en doute d'autres normes d'exposition professionnelle. Certaines d'entre elles sont des évaluations du niveau de « confort ». Quand on fait des évaluations dans votre milieu de travail, comparez les résultats avec les meilleures normes disponibles, et non seulement avec les normes légales. N'oubliez pas que les normes professionnelles pour les contaminants de l'air ne sont pas une ligne fine entre les niveaux d'exposition sécuritaires et non sécuritaires.

Confidentialité

Quand on recueille des renseignements personnels lors d'une enquête, il est important de garder le tout confidentiel, tant pour des raisons juridiques que pour des raisons d'éthique. On ne devrait pas utiliser le nom des personnes sans leur autorisation quand on rapporte ou qu'on discute des résultats.

Les rapports devraient inclure uniquement le nombre de personnes ayant des problèmes spécifiques de même que le problème ou les symptômes. Cela permet de mettre l'accent sur les liens avec le travail. Cela aide également à sortir du modèle de « la sensibilité de l'individu », selon lequel des traits personnels ou des facteurs du "mode de vie" font qu'un individu sera plus affecté qu'un autre.

Analyse

Quand on fait un enquête sur les problèmes de santé reliés au travail, on fusionne des informations sur le travail des personnes et les symptômes rapportés, sur les diagnostics médicaux et les informations obtenues des autres études du milieu de travail, des feuilles de renseignements et des rapports.

Vous cherchez des modèles et cela explique les symptômes ou les plaintes qui ont été rapportées. Les individus peuvent réagir différemment lorsqu'ils sont exposés à des dangers, mais les modèles de réactions similaires apparaissent quand vous examinez des groupes de personnes.

Un modèle que nous connaissons est celui des personnes qui travaillent dans un édifice où il y a peu d'air frais et qui ont des maux de tête plus fréquents ou qui sont plus souvent fatiguées; moins il y a d'air frais, plus il y aura des personnes ayant des symptômes. En voici un autre : les produits de nettoyage sont souvent la cause de problèmes de peau pour le personnel des services d'entretien ménager.

Des diagrammes des zones de travail ou des cartes présentant les dangers peuvent aider à démontrer les modèles. Les diagrammes peuvent comporter des symboles ou d'autres marques pour représenter l'emplacement des dangers, les types de symptômes, le nombre de personnes affectées, le mouvement des travailleuses et travailleurs ainsi que les matériaux, l'emplacement, les conduits d'air, les allées et les escaliers. Expliquez à l'aide d'une légende les symboles utilisés dans les diagrammes.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Cette partie de l'enquête devrait présenter de manière rigoureuse les liens entre le problème de santé et le milieu de travail. Essayez de démontrer que :

- les travailleuses et travailleurs souffrent d'une maladie;
- il y a une relation de cause à effet entre le danger et les symptômes des travailleuses et travailleurs;
- les travailleuses et travailleurs ont été exposés au(x) danger(s) dans le cadre de leur travail; et
- l'exposition au travail a été suffisante pour causer une maladie.

Vous n'avez pas besoin de preuves irréfutables pour tirer des conclusions. Vous pouvez faire des hypothèses basées sur la preuve, comme le font les enquêteurs. Après tout, les enquêtes sont censées prévenir tout problème futur; elles ne sont pas censées ignorer les problèmes par manque de « preuves ».

Les recommandations doivent porter tout d'abord sur les mesures préventives telles que l'enlèvement de la source des problèmes, puis, sur les manières de réduire le risque d'exposition. Les recommandations doivent couvrir les mesures à court et à long termes.

Le plus souvent, la façon la plus simple (et la plus rapide) de savoir si les conditions de travail sont la cause des problèmes de santé consiste à changer une des conditions de travail. Par exemple, si les personnes qui utilisent des agents nettoyants se sont plaintes de maux de tête ou d'étourdissements, il serait peut-être plus simple d'essayer des produits de remplacement plus sécuritaires ou d'implanter des contrôles de ventilation plutôt que de faire une enquête exhaustive.

Méfiez-vous avant de recommander d'autres études. Si vous faites plus d'études pour connaître la vérité, vous obligerez les gens à continuer à travailler dans un endroit malsain et dangereux et vous retarderez la mise en oeuvre de mesures préventives.

RAPPORT ET SUIVI

Utilisez un format similaire à celui des enquêtes sur les accidents. Il est particulièrement important que le rapport documente l'étendue du problème dans votre milieu de travail, les conséquences à long terme sur la santé et la manière de résoudre le problème. Les rapports sont souvent la première étape dans les campagnes pour résoudre les problèmes. Faites un suivi afin de voir à ce que les recommandations sont mises en place et qu'elles sont efficaces.

CHAPITRE QUATRE

Prendre des mesures

GARDER LE CAP

Il est essentiel d'obtenir le soutien et la participation des travailleuses et travailleurs pour les enquêtes. Si la direction croit que seul quelques travailleuses et travailleurs sont préoccupés par les questions relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, elle tentera de vous ignorer et de vous détourner de la question.

Ne laissez pas la direction mener les enquêtes seule et ne comptez pas sur elle pour faire de bonnes enquêtes sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. L'employeur n'entreprendra pas nécessairement les recherches nécessaires ou bien il comptera peut-être sur des informations désuètes ou erronées.

En plus des renseignements fournis par la direction, vérifiez également toutes les sources du syndicat. La recherche que vous faites fait que le problème devient public et elle servira dans l'avenir pour la prévention.

DÉVELOPPER UN PLAN D'ACTION

La première étape à suivre afin d'assurer que les enquêtes sur les accidents de travail et les maladies professionnelles sont bien menées et qu'elles impliquent les travailleuses et travailleurs consiste à développer un plan d'action. Un plan d'action est une description précise, écrite, des problèmes et des solutions. Cette mesure aidera les sections locales à faire en sorte que tous vos efforts pour améliorer le milieu de travail soient couronnés de succès.

Un bon plan d'action comprend deux parties. La première est la liste des changements et améliorations nécessaires pour assurer que les enquêtes sur les accidents de travail et les maladies professionnelles soient efficaces, qu'ils soient mis en oeuvre ou qu'ils fassent partie du programme de santé et de sécurité au travail.

Chaque point est classé par ordre de priorité et un échéancier est fixé. On nomme une personne ou un groupe de personnes pour coordonner et contrôler chaque action.

La deuxième partie d'un plan d'action consiste à prendre chaque point de la liste et à concevoir un plan spécifique pour chaque modification ou amélioration. La façon la plus simple consiste à dresser une liste précise de ce qui doit être fait, des personnes qui seront en charge et un échéancier.

OBTENIR DU SOUTIEN DANS LE MILIEU DE TRAVAIL

Informez vos collègues de travail à toutes les étapes de l'enquête. Utilisez les réunions syndicales régulières pour informer les membres sur les enquêtes et pour discuter des problèmes et des solutions possibles. Pensez à tenir des sessions d'information pendant la pause-repas, à organiser des réunions dans certaines zones de travail ou à inviter des conférencières et conférenciers à des réunions spéciales.

• Législation

La loi peut servir pour appuyer l'idée que l'enquête est vraiment nécessaire et voir à ce que les recommandations soient implantées. Demandez aux inspecteurs du gouvernement de faire appliquer la loi. Insistez pour qu'ils écrivent des ordonnances et qu'elles soient respectées. Exigez que les employeurs qui ne se conforment pas aux ordonnances soient poursuivis.

Publiez des dépliants et des articles dans le journal syndical pour informer, alerter et organiser les membres. Les bulletins ou journaux syndicaux sont de bons forums pour traiter des dangers qui affectent les membres et des mesures à prendre pour résoudre les problèmes. Partagez vos affiches et dépliants avec les sections locales qui ont le même problème.

• Dispositions des conventions collectives

Là où les employeurs sont peu enthousiastes ou ne veulent tout simplement pas inclure les enquêtes sur les accidents de travail et les maladies professionnelles dans le programme de santé et de sécurité, la négociation peut être la solution ou, du moins, une partie de la solution. Vous pouvez commencer par négocier des clauses générales de santé et de sécurité. Le syndicat peut vouloir négocier des dispositions plus spécifiques comme :

- la formation des travailleuses et travailleurs sur la manière de faire des enquêtes;
- un avis donné immédiatement aux représentantes et représentants syndicaux du comité de santé et sécurité dans le cas d'accidents graves;

- l'accès aux milieux de travail pour les membres du comité paritaire, les conseillères et conseillers syndicaux et les représentantes et représentants syndicaux du comité de santé et sécurité;
- les enquêtes en cas de décès, d'accident entraînant une incapacité, sur un effondrement ou un défaut de structure, une panne d'équipement ou de machinerie ou autres quasi-accidents;
- l'employeur doit répondre aux rapports d'enquêtes à l'intérieur d'une période de temps précise et donner par écrit les raisons pour lesquelles il refuse d'accepter les recommandations;
- le droit pour les membres du comité paritaire, les conseillères et conseillers syndicaux, les représentantes et représentants syndicaux du comité de santé et de sécurité de participer pleinement aux enquêtes;
- le droit de poser des questions, de prendre des notes, de prendre des photos ou d'en faire prendre pendant l'enquête;
- l'accès aux documents et aux preuves nécessaires pour les enquêtes, tels que les rapports du gouvernement, de l'employeur ou du consultant et les recommandations s'y rattachant;
- le droit de revoir les renseignements utiles à une enquête : dessins; plans; registres d'opération; registres d'achats; rapports antérieurs; dossiers d'entretien, d'inspection et de tests; modifications de l'aménagement; dossiers de formation de la main-d'oeuvre et du personnel de supervision et tests de laboratoire;
- la reconnaissance que le temps passé à mener des enquêtes, à rechercher des informations, à préparer des rapports et à assister à des enquêtes est du temps travaillé qui mérite d'être payé;
- le droit pour les travailleurs et les conseillers syndicaux, hommes et femmes, d'assister aux enquêtes.

À L'EXTÉRIEUR DU MILIEU DE TRAVAIL

Pression politique

Le soutien de l'extérieur peut provenir des groupes communautaires, d'autres syndicats, de fédérations du travail, ou de politiciennes et politiciens. Si vous travaillez dans un établissement de soins de santé, vous pouvez demander aux patientes et patients ou à leur famille de vous appuyer. Pensez à présenter les questions aux conseils d'administration ou autres corps élus comme les conseils municipaux, les commissions scolaires et les conseils des gouverneurs.

Développez des stratégies qui impliquent les politiciennes et politiciens pour faire pression en faveur d'un débat ouvert ou critiquer les employeurs pour leur manque d'action ou d'engagement. Encouragez les politiciennes et politiciens à parler des enquêtes à la législature fédérale ou provinciale.

Les pressions politiques ne doivent pas nécessairement être publiques. Les politiciennes et politiciens peuvent écrire des lettres pour faire pression sur les employeurs et les ministres du gouvernement. Certes, faire du lobbying auprès du gouvernement, auprès des organismes de réglementation et des conseils des gouverneurs exige de l'engagement et de l'organisation mais les résultats en valent la peine.

Publicité

La présentation des problèmes sur la place publique, à l'intérieur ou à l'extérieur du milieu de travail, est une manière importante d'obtenir des appuis pour résoudre les problèmes de santé et de sécurité. Vous pouvez le faire de plusieurs façons, y compris :

- des dépliants d'information;
- des affiches;
- la rédaction de lettres ou de campagnes de pétition;
- des articles dans les bulletins ou journaux des sections locales ou du syndicat;
- des communiqués de presse ou des conférences pour les médias locaux;
- parler des problèmes à des journalistes locaux;
- par l'organisation de manifestations ou d'événements;
- la rédaction de mémoires aux gouvernements; et
- la tenue d'audiences publiques.

En publicisant le problème en dehors du milieu de travail, vous pouvez obliger l'employeur à traiter du problème. Élaborez une stratégie médiatique pour ce faire. Incluez les organisations médiatiques sympathisantes, de même que les médias habituels de votre région. N'oubliez pas que le SCFP a son propre personnel des communications et des relations publiques si vous avez besoin d'aide.⁷

Les pétitions et les campagnes d'envoi de lettres peuvent montrer aux personnes élues que votre syndicat n'est pas seul, que d'autres personnes veulent également des changements. Faites en sorte que les présentations des pétitions ou des lettres deviennent des événements publics. Organisez des conférences ou rédigez des communiqués de presse pour informer les journalistes de l'endroit et de la manière dont vous allez vous y prendre.

On peut donner des renseignements aux journalistes syndicaux pour qu'ils fassent enquête. Ces personnes pourront peut-être vous aider en trouvant des renseignements sur des problèmes similaires dans d'autres milieux de travail.

En tant que représentante ou représentant syndical en santé et sécurité, votre position et statut sont très crédibles au sein de la communauté. Ne soyez pas gênés d'approcher les journalistes syndicaux.

Voici quelques conseils pour la publication d'un fait :

- les journalistes préfèrent des *copies imprimées* des rapports, des documents ministériels et des informations médicales;
- précisez clairement les *noms et adresses* pour les journalistes; vérifiez avec vos sources avant d'aller voir les médias pour confirmer leur disponibilité à parler en public;
- les journalistes ont besoin de *points de vue*; si vous pouvez leur suggérer des manières par lesquelles votre histoire affecte d'autres personnes ou qu'elle peut être liée à des questions plus larges au niveau des nouvelles, vous avez plus de chances qu'elle soit publiée ou annoncée sur les ondes;
- *les reporters peuvent être sceptiques*; tenez-vous en le plus possible aux faits et laissez la ou le journaliste tirer ses propres conclusions; donnez-lui des copies d'informations médicales ou scientifiques, par exemple, qui démontrent le lien entre l'exposition et le risque de maladie.

Conclusion

On peut prévenir les accidents du travail et les maladies professionnelles. Quand les mesures préventives échouent ou n'existent pas, les enquêtes après coup constituent des tentatives pour prévenir d'autres accidents ou maladies. Ces enquêtes sont des recherches organisées pour obtenir des faits et des renseignements à partir desquels on pourra tirer des conclusions ou faire des recommandations.

Cette directive a été préparée pour aider les sections locales du SCFP à mener des enquêtes sur les accidents de travail et les maladies professionnelles. Elle devrait servir à encourager la discussion et comme point de départ pour le développement de programmes d'enquête complets.

Le comité de santé et de sécurité de la section locale doit être au premier rang de ce processus et chaque comité doit adapter les renseignements à son propre milieu de travail. Nous espérons que cette directive aidera les membres du SCFP à faire les premiers pas nécessaires à l'élaboration de ce processus.

Des enquêtes efficaces nous aideront à assainir nos milieux de travail, tant pour les personnes qui s'y trouvent que pour celles qui s'y trouveront dans l'avenir.



ANNEXE A

SAVOIR UTILISER LES STATISTIQUES

Mark Twain a déjà dit qu'il y a des statistiques, des statistiques de merde, et des mensonges!

Il est parfois difficile de bien comprendre les chiffres. Mais on utilise les statistiques comme on le fait pour toute autre technique d'enquête. Avec un peu de pratique, vous pouvez apprendre à déterminer les taux d'accidents et à savoir s'il y a un nombre trop élevé de maladies dans votre milieu de travail.

Les statistiques sont des outils pour aider les enquêteurs à identifier les conditions inhabituelles ou démontrer des tendances historiques. Mais attention, il faut analyser et interpréter les statistiques avec prudence. Elles ne disent rien sur les questions qui ne sont pas posées. On s'en sert parfois injustement afin de "prouver" qu'il n'y a aucun problème; on peut également jouer avec elles pour renforcer un point de vue particulier.

Les rapports et les études sont souvent peu clairs au sujet des données utilisées pour les calculs. Ce qui importe le plus, c'est de savoir ce que les statistiques incluent et ce qu'elles excluent. Il arrive parfois que le rapport omette délibérément des informations capitales. On appelle parfois « omission » toute information manquante. Il faut toujours lire les rapports en entier, même si vous croyez que certaines parties ne sont pas importantes.

Faites le lien entre les résultats des enquêtes ou des questionnaires et ce qui se passe véritablement au travail. On exprime habituellement les taux d'accidents du travail en pourcentage, c'est-à-dire que le nombre de travailleuses et travailleurs blessés est divisé par le nombre total des travailleuses et travailleurs qui auraient pu être blessés, puis on multiplie ce nombre par 100 (pour obtenir le pourcentage).

Ainsi, un rapport peut souligner que seulement sept travailleuses ou travailleurs sur 100 dans un milieu de travail donné ont été blessés au cours d'une année. Le taux d'accidents de travail de sept pour cent (7 divisé par 100 et multiplié par 100 pour un total de sept pour cent) semble peu élevé.

Cependant, un examen plus attentif pourrait révéler que cinq de ces travailleuses ou travailleurs viennent d'une zone de travail qui ne compte que 20 personnes. Le taux d'accident est donc de 40 pour cent! ($5/20 \times 100 \%$). Si ces cinq accidents étaient survenus au cours du même quart de travail, les statistiques deviennent beaucoup plus importantes.

Les experts en statistiques se disputent continuellement au sujet des études : sont-elles faites correctement? les résultats sont-ils significatifs? les conclusions sont-elles appuyées par les résultats? Vous n'avez pas besoin d'être un expert pour poser des questions intelligentes au sujet des statistiques. Comme pour tout autre travail de recherche, sachez les questions qu'il faut poser et insistez pour que les réponses soient données de manière à ce que tout le monde puisse les comprendre.

N'oubliez pas l'aide à votre disposition pour vous aider à interpréter les résultats d'enquêtes complexes. Veuillez communiquer avec le Service national de santé et de sécurité ou avec la conseillère ou le conseiller national en santé et sécurité de votre région.



LISTE DE CONTRÔLE DES ENQUÊTES D'ACCIDENTS

À être utilisée par le Comité de santé et de sécurité de la section locale et par les membres du SCFP comme guide d'enquête pour les accidents de travail.

** Les points ne sont peut-être pas tous pertinents à votre milieu de travail; veuillez ignorer ceux qui ne s'appliquent pas.*

Date et heure de l'accident

Lieu de l'accident

Nom de la personne ou des personnes blessées

Nom du ou des témoins

Décrivez l'accident

Que s'est-il passé?

Que faisait la victime?

Qu'est-ce qui a causé l'accident?

Causes possibles de l'accident :

TÂCHES

Oui Non

- Les conditions de travail ont-elles changé de sorte que la procédure de travail normale est devenue dangereuse? Oui Non
- Les outils et les matériaux adéquats étaient-ils disponibles ? Oui Non
- Les a-t-on utilisés? Oui Non
- Les appareils fonctionnaient-ils correctement? Oui Non
- Les dispositifs de verrouillage fonctionnaient-ils? Oui Non
- Les a-t-on utilisés? Oui Non

LISTE DE CONTRÔLE DES ENQUÊTES D'ACCIDENTS/ 2

	Oui	Non
MATÉRIAUX		
• Des matières dangereuses étaient-elles présentes?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Étaient-elles clairement étiquetées?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les fiches signalétiques étaient-elles disponibles?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Aurait-on dû utiliser de l'équipement de protection individuelle?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Est-ce qu'il y avait un manque dans l'équipement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'équipement était-il mal conçu? Expliquez.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'équipement a-t-il été bien entretenu?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ENVIRONNEMENT		
• Les conditions atmosphériques ont-elles été un facteur en cause?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Faisait-il trop chaud?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Faisait-il trop froid?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Y avait-il un problème de bruit?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'éclairage était-il suffisant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Y avait-il un manque de ventilation?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Y avait-il trop de vibrations?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Y avait-il des vapeurs, de la poussière, des brouillards ou des gaz toxiques?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'espace de travail était-il suffisant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• L'emplacement de l'équipement a-t-il créé un danger?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• La circulation constituait-elle un danger?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les agressions de la part des clients, des bénéficiaires ou du public en général représentaient-elles un danger?		
PERSONNEL		
• Les travailleuses et travailleurs ont-ils reçu une formation en santé et sécurité?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les travailleuses et travailleurs avaient-ils de l'expérience au niveau du travail effectué?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
• Les travailleuses et travailleurs étaient-ils sujets à du travail stressant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LISTE DE CONTRÔLE DES ENQUÊTES D'ACCIDENTS/ 3

- | | Oui | Non |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • Les travailleuses et travailleurs avaient-ils leur mot à dire sur la manière dont la tâche était effectuée? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le travail est-il organisé selon un boni donné pour le travail à la pièce ou selon la vitesse? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les travailleuses ou travailleurs étaient-ils capables physiquement de faire le travail? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

DIRECTION

- | | | |
|---|--------------------------|--------------------------|
| • Y a-t-il un programme de sécurité au travail? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le programme bénéficie-t-il de l'engagement et de l'appui de la haute direction? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le programme de sécurité est-il respecté? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Y a-t-il des procédures écrites pour le travail ou les tâches? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Y a-t-il une supervision adéquate? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • La personne responsable de la supervision avait-elle reçue une formation adéquate en matière de prévention des accidents? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les dangers qui ont contribué à cet accident ont-ils déjà été identifiés? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • La personne responsable de la supervision a-t-elle omis d'identifier les conditions dangereuses? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • La direction a-t-elle échoué à implanter des mesures de prévention pour une condition dangereuse connue? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Les conditions dangereuses avaient-elles été signalées à la personne responsable de la supervision? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Des mesures sont-elles en place pour corriger les dangers identifiés? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • A-t-on procédé à l'entretien et à la mise à l'essai de l'équipement? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| • Le milieu de travail est-il inspecté régulièrement? | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

LISTE DE CONTRÔLE DES ENQUÊTES D'ACCIDENTS/ 4

MESURES DE CORRECTION RECOMMANDÉES

- Nouveau plan de travail : _____
- Procédures : _____
- Aménagement : _____
- Équipement : _____
- Remplacement des matériaux dangereux : _____
- Formation : _____
- Mesures de correction à être prises par : _____

Signature(s) des représentantes et représentants en santé et sécurité : _____

Date : _____

Copies pour : Affichage au tableau de santé et de sécurité
Comité de santé et de sécurité de la section locale
Section locale

LISTE CONTRÔLE DES MALADIES PROFESSIONNELLES

Des personnes se sont plaintes des conditions de travail existantes. Afin de déterminer s'il y a véritablement un problème, nous vous demandons de bien vouloir nous aider en répondant aux questions suivantes :

1. MILIEU DE TRAVAIL

Description générale de votre travail :

Depuis combien de temps occupez-vous ce poste?

Au travail, entrez-vous en contact avec :

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> des poussières | <input type="checkbox"/> des produits |
| <input type="checkbox"/> de la fumée | chimiques |
| <input type="checkbox"/> des vapeurs | <input type="checkbox"/> des radiations |

Travaillez-vous dans les conditions suivantes :

- bruit excessif
- température extrêmes
- vibrations
- mauvais éclairage
- mauvaise ventilation
- posture de travail inconfortable (précisez)
 - penché
 - charges à lever
 - debout
 - assis

Travaillez-vous sur des quarts de travail ou faites-vous des heures irrégulières? (précisez)

2. EFFETS SUR LA SANTÉ

Avez-vous des maux de tête? Oui Non
Si oui, à quelle fréquence?

Vos yeux présentent-ils les symptômes suivants :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> vue embrouillée | <input type="checkbox"/> rouges |
| <input type="checkbox"/> douloureux | <input type="checkbox"/> démangeaisons |
| <input type="checkbox"/> qui coulent | |

Souffrez-vous :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> de perte d'appétit | <input type="checkbox"/> d'indigestion |
| <input type="checkbox"/> de vomissements | <input type="checkbox"/> d'ulcères |
| <input type="checkbox"/> de nausées ou d'étourdissements | |

Ressentez-vous les symptômes suivants :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> essoufflement | <input type="checkbox"/> maux de gorge |
| <input type="checkbox"/> nez sec | <input type="checkbox"/> ulcères |
| <input type="checkbox"/> nez qui coule | <input type="checkbox"/> toux |
| <input type="checkbox"/> gorge sèche | <input type="checkbox"/> douleurs à la poitrine |

Votre peau présente-t-elle les symptômes suivants :

- transpiration
- éruptions
- sécheresse

LISTE CONTRÔLE DES MALADIES PROFESSIONNELLES / 2

Vos jambes présentent-elles les symptômes suivants :

- faiblesse
- douleurs continues

Votre dos présente-t-il les symptômes suivants :

- douleurs continues
- douleurs

À quelle fréquence vous sentez-vous fatigué au travail?

- quotidiennement
- hebdomadairement
- occasionnellement
- jamais

3. COMMENTAIRES

Croyez-vous qu'il y a des choses ou des conditions au travail qui affectent votre santé et votre sécurité? Veuillez préciser.

Quels changements suggériez-vous pour votre travail?

Avez-vous d'autres commentaires?

Références

1. Le Petit Robert, Dictionnaire de la langue française
2. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. L'Événement, « La chronique de Ramazzini ». SCFP. Novembre/décembre 1986.
3. Harvey, Michael. Theories of accident causation. Alberta Workers' Health, Safety and Compensation. 1984.
4. Wuorinen, Val. Enquêter sur les accidents du travail : un guide de base, CCHST. Hamilton. 1984.
5. Legator, Marvin; Harper, Barbara and Scott, Michael. The health detective's handbook. A guide to the investigation of environmental health hazards by nonprofessionals. Johns Hopkins University Press. 1985.
6. Attaway, C.D.; Professional Safety Magazine, May 1978.
7. Service des Communications du SCFP.

